



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le

29 JAN. 2024

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la SCEA GAMEZ LEPEVE concernant l'opération suivante : **exploitation d'un forage parcelle ZD4 pour un volume annuel maximum de 45000 m³** ;

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet et du récépissé de déclaration concernant cette déclaration.

Je vous saurais gré de bien vouloir me retourner le certificat d'affichage joint renseigné (à l'adresse indiquée ci-dessous ou à ddtm-pe@nord.gouv.fr).

L'Unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier, enregistré sous le n°**23-0100037981** se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de l'Unité
Gestion des Eaux Souterraines,

Guillaume CORON

Monsieur le Maire
de la commune de Cambrai

Réf. : **75/PE** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

29 JAN 2024

1011 11

Monsieur le Ministre

Je vous prie de m'adresser, sous le numéro de référence à l'annexe B, l'avis de paiement
en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAOI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAOI)
relative à l'exploitation de la région parcellaire 1234 pour un régime d'occupation de terrain.

Vous voudrez également vous adresser au Service des affaires générales de la région de la région
pour le faire en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAOI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAOI)
relative à l'exploitation de la région parcellaire 1234 pour un régime d'occupation de terrain.

Je vous prie de m'adresser, sous le numéro de référence à l'annexe B, l'avis de paiement
en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAOI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAOI)
relative à l'exploitation de la région parcellaire 1234 pour un régime d'occupation de terrain.

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAOI) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAOI)
relative à l'exploitation de la région parcellaire 1234 pour un régime d'occupation de terrain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le 29 janvier 2024
Monsieur le Ministre

Stéphane Gauthier

20/10

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAOI)
Document released pursuant to the Access to Information Act (ATIA)

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

à retourner à : ddtm-pe@nord.gouv.fr

EXPLOITATION D’UN FORAGE
PARCELLE ZD4 POUR UN VOLUME ANNUEL
MAXIMUM DE 45000 M3
COMMUNE DE CAMBRAI – SCEA GAMEZ LEPEVE
Dossier Loi sur l’eau 23-0100037981)

Cachet de la Mairie

Affiché le..... pour une durée d’un
mois.

Signature :

